

Ouverture des NAO à DCF Le 28 janvier 2016
Demandes de l'UNSA
Sur les avantages sociaux et conditions de travail

Avantages sociaux et les conditions de travail

- + Remplacement des salariés partis à la retraite.
- + Remplacement des salariés en congés (annuels ou absents pour maladie)
- + Répondre favorablement aux souhaits des salariés concernant la prise de congés payés (notamment en magasins), quelle que soit la période.
- + 1 jour de congé supplémentaire pour chaque tranche d'ancienneté (20 ans / 25 ans / 30 ans....)
- + Passage à 1 jour de carence pour le 1^{er} arrêt maladie
- + Augmentation du bon « lessive » à 8 €
- + Porter la participation au repas à 2.80€ en province et à 3.20 € à PARIS IDF et généraliser cette participation car il y a de moins en moins de cafétérias intégrées.
- + Suppression des plages horaires pour le remboursement des repas.
- + Pour les itinérants de la PROXI, leur laisser le choix du lieu de restauration en fonction du lieu où ils se trouvent (un restaurant du Groupe n'est pas toujours à portée.)
- + Maintien de 3 fermetures par semaine (sera considéré comme ne faisant pas la fermeture, le salarié ayant quitté son poste de travail **au moins 2 heures avant la fermeture.**



- + Possibilité aux salariés de prendre 1 samedi toutes les 8 semaines (au lieu des 12 actuellement) pour les magasins non ouverts les dimanches. Imposer un tableau de suivi sur ce point.

MESURES COMMUNES

- + Ouverture de négociations pour revoir le calcul de l'intéressement (notamment intéressement de solidarité).
- + Prime de transport : ouverture de négociation pour revoir les modalités d'attribution et les montants de la prime.
- + MIEL MUTUELLE : Niveau 1 pris en charge totale par la Direction.
- + Abondement PEG : reconduction suivant les mêmes modalités qu'en 2015



- + Augmentation de la remise sur la carte CASINO : 10% sur tous les produits (MN et MDD)
- + Reconduction de la gratuité carte salarié pour le Conjoint et gratuité de l'assurance Carte CASINO.

Comme tous les ans, nous avons adressé à la Direction nos demandes en matière de salaire, d'avantages sociaux et de conditions de travail.

Concernant les salaires, et sans vouloir jouer les défaitistes, le taux d'inflation, l'augmentation misérable du smic et la situation en général augurent un aboutissement de négociation qui ne va pas nous satisfaire.

La négociation de l'accord d'intéressement pour appliquer une autre méthode de calcul génératrice de prime nous semble importante car il y a quelques années que (outre quelques intéressements locaux) l'intéressement de solidarité et la participation aux bénéfiques de l'entreprise dégagent peu voire zéro !

Autre point sur les conditions de travail, ce ridicule quart d'heure qui laisse croire que nous ne sommes pas en fermeture : nous demandons 2 heures pour que la disposition ait un sens.

Et que dire de cette plage horaire de 2 heures qu'il convient de respecter dans sa totalité pour pouvoir bénéficier de sa petite indemnité de repas ! nous demandons la suppression de plage horaire.

C'est la dernière année que nous ne serons pas là pour défendre nos demandes